

## COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER 
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE THAU 
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NORD DU BASSIN DE THAU 
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OR 
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL 
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIC SAINT LOUP 
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CEPS ET SYLVES 



### DOSSIER

# LES HABITANTS DES SIX AGGLOMÉRATIONS PLEBISCITENT LE RAPPROCHEMENT AVEC MONTPELLIER AGGLOMÉRATION

**Construire une grande Agglomération en rapprochant les 7 intercommunalités cela permettra d'envisager l'avenir avec plus de confiance face à la concurrence de Lyon, Marseille, Toulouse et Barcelone. C'est aussi un plus pour la vie quotidienne des habitants. Interrogés par l'Institut de sondage TNS Sofres, les habitants des communes du bassin de Thau en avril, et ceux des intercommunalités de l'est interrogés en octobre, sont majoritairement pour le rapprochement et sont fortement convaincus des conséquences positives de celui-ci. Entre adhésion enthousiaste et interrogations un dossier pratique pour y voir clair.**

# Georges Frêche : Organisons notre solidarité au service des communes et des habitants

**La TNS SOFRES a publié en avril et octobre 2008 deux sondages concernant le rapprochement proposé par l'agglomération de Montpellier aux deux communautés du bassin de Thau, Sète et Mèze, ainsi qu'aux communautés du pays de Lunel, de Ceps et Sylves, du Pic Saint Loup et du Pays de l'Or. Nous publions dans ce numéro d'Harmonie les résultats des sondages commandés par l'Agglomération de Montpellier. Pourquoi les avoir commandés ?**

L'intercommunalité de Montpellier approche les 44 ans. Nous avons commencé au sein d'un district de 12 communes. Petit à petit, il s'est élargi à 15 communes. Puis, en 2001, il a franchi une étape en se transformant en communauté d'agglomération et en passant, dans la foulée, à 31 communes. Pour les 16 nouvelles communes de l'agglomération cela a été un choix difficile. Certaines craignaient de rejoindre une telle structure. Aucune ne regrette son choix aujourd'hui. La coopération intercommunale n'a pas remis en cause leur identité locale et elles bénéficient d'équipements qu'elles n'auraient pas pu construire seules.

Nous sommes aujourd'hui devant une nouvelle étape. Il existe un décalage entre le périmètre de nos intercommunalités, qui sont délimitées administrativement, et l'étendue de nos bassins de vie et d'emploi. Untel habite le bassin de Thau mais travaille dans l'agglomération de Montpellier. Tel autre habite l'agglomération de Montpellier mais fait ses courses à Saint-Clément-de-Rivière. Je crains pour ma part que cette inadéquation ne se traduise par des services publics de moins en moins adaptés aux attentes des habitants.

Les maires des 31 communes de l'agglomération de Montpellier ont tous constaté que leurs concitoyens franchissaient journallement les

frontières trop étroites de notre agglomération et que notre service public ne coïncidait pas suffisamment avec leur quotidien.

Nous souhaitions savoir si nos voisins partageaient le même constat. C'est pourquoi nous avons commandé ces sondages.

**Les résultats des sondages sont très clairs : une nette majorité de la population sondée souhaite le rapprochement. C'est une bonne surprise ?**

Ca n'est pas vraiment une surprise, nous imaginions un résultat dans ce sens. Nous ne nous sommes pas levés un beau matin en se disant qu'il fallait proposer un rapprochement de nos communautés d'agglomération et de communes ! Non, non... Différents signaux nous alertaient dans ce sens. L'ensemble des élus aime sa commune et se préoccupe de son avenir. Un certain nombre d'entre eux s'interroge sur l'intérêt d'un rapprochement et de la solidarité intercommunale comme garantie de la vitalité de sa commune. L'attente est réelle de la part des habitants et cette solidarité entre nos territoires s'organise déjà, parfois avec un temps d'avance sur nos collectivités.

Un exemple : je lisais il y a peu dans un journal local que les terroirs de la voie Domitienne s'étaient unis et que les viticulteurs de Poussan apportaient désormais leurs vendanges à la cave coopérative de Cournonsec. Le bon sens des viticulteurs nous a précédé !

C'est de notre responsabilité, à nous élus, de faire l'addition de ces expériences individuelles pour proposer une solution globale et cohérente à toutes ces situations de fait que nos intercommunalités ne savent pas prendre en compte aujourd'hui.



**Il n'y a donc aucune surprise dans ces résultats ?**

Le nombre d'opinions favorables dépasse toutes mes espérances ! Mais la vraie surprise c'est que deux des principaux apports d'une grande agglomération sont perçus à l'inverse de ce qu'ils devraient être.

Beaucoup craignent que leur village ne perde son identité alors que le premier objectif d'une intercommunalité est d'aider les communes à conserver leur pouvoir de décision. En les soulageant des gros investissements qui accaparaient tout leur budget et qui sont plus

rentables à plusieurs. En leur proposant une assistance qui leur permette de faire leurs propres choix quand certains intérêts privés profitent de la technicité des projets pour imposer l'expertise qui les avantage.

Les personnes sondées craignent ensuite une augmentation des taxes alors que le but poursuivi est, au contraire, de dégager des économies par la mutualisation des moyens ! Il faut bien rappeler que le rapprochement est sans incidence sur les taxes foncières et d'habitation. Les communautés d'agglomération ne les perçoivent pas. Pas plus qu'elles ne lèvent des

taxes additionnelles, comme pouvaient le faire les districts. Il faut aussi signaler que si les contribuables ne paieront pas plus d'impôts, l'Etat reversera par contre plus d'argent à leur agglomération au travers de ses dotations. En 2008, en nous regroupant, nous aurions gagné plus de 14 millions d'euros de plus, soit 100 millions d'euros d'investissement sur la période 2010-2014. C'est considérable !

### **Mais alors, pourquoi attendre ?**

En effet, nous aurions tout intérêt à nous regrouper dès aujourd'hui mais il faut prendre le temps de la concertation. C'est notre meilleur gage de réussite. C'est ainsi que nous bâtirons un vrai projet de territoire respectueux de nos identités propres. Il faudra ensuite trancher et prendre une décision : après la concertation doit venir le temps de l'action.

### **Comment décririez-vous ce projet de territoire ?**

Il s'agit de dessiner l'échelon le plus pertinent pour agir au mieux pour notre territoire. Le gouvernement parle de plus en plus de la nécessité d'actualiser le paysage administratif français. Il souhaite rapprocher les départements et les régions mais aussi accélérer le regroupement intercommunal et lever les obstacles à la fusion de plusieurs communautés.

Les intercommunalités sont donc appelées à jouer un rôle croissant, parce qu'elles sont les plus à même de coïncider avec les bassins de développement et de donner une cohérence à nos territoires, sans se substituer aux communes, auxquelles nous sommes très attachés.

Les intercommunalités ont fait leurs preuves. Les villages de l'agglomération de Montpellier ont conservé et même renforcé leur identité. Avec le soutien de l'agglomération, Saint-Geniès-des-Mourgues met en valeur son activité truffière, a rénové son caveau, a créé un hameau viticole, a restauré ses arènes, ... Plus tard, dans un second temps, nous devons réfléchir

aux moyens de se maintenir face à la concurrence nationale et internationale, confrontés à des agglomérations d'ores et déjà bien structurées à Lyon, Marseille, Toulouse et Barcelone. C'est l'avenir de nos enfants qu'il faudra prévoir.

Pour l'heure, notre priorité doit être le service des communes. Notre projet de territoire doit définir un équilibre entre le rural et l'urbain qui permette leur synergie tout en préservant leurs richesses et leurs identités propres. Il faut offrir un service public performant sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse du réseau de tramway ou du maillage des médiathèques et des piscines. Nous devons travailler ensemble à la préservation de l'environnement et au développement cohérent de nos communes afin que chacun y



**« Dessiner l'échelon le plus pertinent pour agir au mieux pour notre territoire, tout en conservant nos identités propres »**

trouve son compte.

Des initiatives ponctuelles ont été mises en place. La nécessité de s'entendre pour préserver nos étangs comme nos rivières a, par exemple, conduit les communes d'Assas, Teyran, Saint-Aunès et Palavas-les-Flots à prévoir leur raccordement à la station d'épuration Maera, un équipement de l'agglomération de Montpellier. Ce ne fut pas

chose facile mais c'était notre intérêt commun d'agir tous dans le même sens. Il serait aussi temps de permettre à tous les usagers quotidiens du tramway, qui n'habitent pas toujours l'agglomération de Montpellier, de peser, à travers leurs élus, sur le tracé des lignes et la fréquence des rames.

Beaucoup de choses doivent être décidées ensemble. Mais nous ne pourrions pas multiplier indéfiniment les accords au coup par coup, il faut désormais pérenniser ces coopérations en se rapprochant au sein d'une même agglomération et en définissant un projet de territoire global et cohérent.

### **Comprenez-vous que le rapprochement puisse faire peur ?**

Le changement fait peur. Mais l'immobilisme est une voie de garage. C'est l'assurance de prendre du retard alors que tout change constamment autour de nous. Si nous voulons être maître de l'avenir de nos villes et de nos villages, si nous voulons décider nous-même de ce qu'ils deviendront, nous devons prendre l'initiative de leur développement et de leur préservation. Sinon le changement se fera malgré nous et nous le subirons.

Le changement fait peur lorsqu'on ne sait pas où il mène. Il ne s'agit pas de foncer tête baissée. Il est important de se poser des questions et il est important d'y répondre.

Je vous le disais au début de cette interview, il faut du courage. Si nous en avons manqué en 2001, lorsque nous sommes passés de 15 à 31 communes, nous n'aurions pas construit la médiathèque de Castries, la piscine de Saint-Jean-de-Védas et bientôt celle de Cournonterral, le stade Jules Rimet à Sargues, la future station d'épuration de Saint-Drézéry, etc...



## **2 QUESTIONS À**

### **Carine Marcé**

**Directrice associée du département Stratégies d'Opinion de TNS Sofres**

### **Comment faites-vous pour que ces sondages soient représentatifs de chacune des intercommunalités ?**

L'Agglomération de Montpellier a voulu savoir de façon précise ce que pensent les habitants des six intercommunalités du projet de rassemblement. Nous avons fait plusieurs enquêtes dans chacune des intercommunalités. Au cours de celles-ci la population de chaque intercommunalité a pu donner ses propres réponses. Puis, nous avons fait un cumul des réponses pour obtenir un résultat global en tenant compte de la stratification des communes basée sur le nombre de résidents dans chacune d'elles. On respecte ainsi le « poids » de chaque commune en toute objectivité. Ainsi, les résultats globaux sont vraiment représentatifs, ce ne sont pas de simples calculs cumulés.

### **Quelle leçon pourrait-on tirer de ces deux sondages ?**

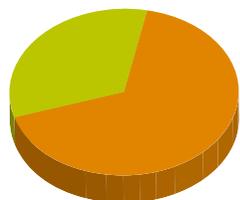
Dans les deux cas, nous trouvons une majorité d'habitants qui désirent se regrouper, mais aussi une certaine crainte de payer plus d'impôts ou de perdre son identité. Je ne suis pas étonnée par cette ambivalence. Au delà du contexte particulier du rapprochement dans l'Hérault de sept intercommunalités, cette ambivalence est générale dans toute la France et quel que soit l'enjeu. Les gens voudraient s'engager, surtout quand ils prévoient des bénéfices pour leur vie quotidienne, mais voudrait aussi que rien ne change. C'est une vraie peur au changement, qui est universelle à toutes les époques. Il faut donc beaucoup expliquer, rassurer, être patient.

# LES RÉSULTATS

Réalisé en avril 2008, un premier sondage TNS Sofres montrait une adhésion majoritaire des habitants des communautés de Sète et Mèze au rapprochement avec l'Agglomération de Montpellier. Lors de la seconde enquête conduite en octobre dernier, on observe le même résultat auprès des habitants des communautés de communes du Pays de l'Or, du Pays de Lunel, du Pic Saint-Loup et de Ceps et Sylves. Explications.

## QUESTION :

**Avez-vous entendu parler du projet de rapprochement des communautés de Sète, de Mèze, de l'Étang de l'Or, de Lunel, du Pic Saint-Loup, de Ceps et Sylves et de Montpellier ?**



**OUI : 67%**  
**NON : 33 %**

### DÉTAILS

Communauté d'agglomération du Bassin de Thau :	<b>OUI à 74%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau :	<b>OUI à 76%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel :	<b>OUI à 54%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or :	<b>OUI à 59%</b>
Communautés de communes de Pic Saint-Loup et de Ceps et Sylves :	<b>OUI à 57%</b>

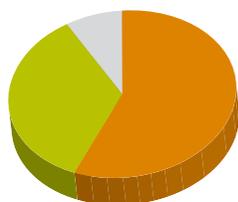
### COMMENTAIRE ET ANALYSE



« Le projet de rapprochement bénéficie globalement d'une assez bonne notoriété : 67% des personnes interrogées en ont entendu parler. On constate toutefois des différences selon les communautés : si environ 75% des habitants des communautés de Sète et de Mèze en ont entendu parler, c'est le cas de 59% de ceux du Pays de l'Or, de 57% du Pic Saint-Loup et de Ceps et Sylves et de 54% du Pays de Lunel. Le projet est particulièrement connu des personnes âgées de 50 ans et plus : la notoriété atteint ainsi plus de 75% dans cette tranche d'âge. »

## QUESTION :

**Personnellement, êtes-vous favorable ou défavorable à un tel rapprochement ?**



**FAVORABLES : 57%**  
**DÉFAVORABLES : 35%**  
**SANS OPINION : 8%**

### DÉTAILS

Communauté d'agglomération du Bassin de Thau	<b>OUI à 58%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau	<b>OUI à 51%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel	<b>OUI à 60%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or	<b>OUI à 58%</b>
Communautés de communes de Pic Saint-Loup et de Ceps et Sylves	<b>OUI à 50%</b>

### COMMENTAIRE ET ANALYSE



« Au total, 57% des personnes interrogées sont favorables au projet de rapprochement entre les communautés (contre 35% d'avis défavorables et 8% de sans opinion), soit un niveau d'agrément relativement moyen, avec plus d'un tiers des sondés qui désapprouvent le projet. Même si le soutien est majoritaire dans toutes les communautés, on note toutefois un léger déficit parmi les habitants de Pic Saint-Loup et de Ceps et Sylves (50%, soit 7 points de moins que la moyenne) et de Mèze (51%, 6 points de moins). Remarquons par ailleurs que c'est à Mèze que les habitants accueillent le plus froidement le projet (45% de désagrément). Au niveau global, c'est parmi les jeunes (75% d'avis favorables chez les 18-24 ans) que l'on trouve les plus fervents partisans du projet. Pour le reste, l'agrément est majoritaire dans toutes les catégories de la population. »

## FICHE TECHNIQUE

Enquête réalisée par téléphone auprès :

- d'un échantillon de 600 personnes représentatif de la population de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau âgée de 18 ans et plus,
- d'un échantillon de 500 personnes représentatif de la population de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau âgée de 18 ans et plus,
- d'un échantillon de 500 personnes représentatif de la population de la Communauté de Communes du Pays de l'Or âgée de 18 ans et plus,
- d'un échantillon de 500 personnes représentatif de la

population de la Communauté de Communes du Pays de Lunel âgée de 18 ans et plus,

- d'un échantillon de 500 personnes représentatif de la population de la Communauté de Communes du Pays de l'Or âgée de 18 ans et plus,
- d'un échantillon de 500 personnes représentatifs de la population des Communautés de Communes de Pic Saint-Loup et de Ceps et Sylves âgée de 18 ans et plus,

L'ensemble des résultats ont été agrégés en tenant compte du poids de chaque communauté dans l'échantillon global.

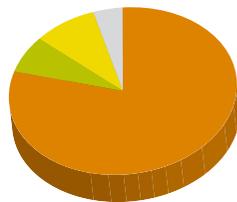
- Du 21 au 23 avril 2008 (CA du Bassin de Thau et CC Nord du Bassin de Thau),
- Du 26 septembre au 2 octobre 2008 (CC du Pays de Lunel, CC du Pays de l'Or et CC de Pic Saint-Loup et de Ceps et Sylves).

## QUESTION :

Plus précisément, pensez-vous que la création d'une grande agglomération en rassemblant les communautés de Montpellier, de Sète, de Mèze, de l'Etang de l'Or, de Lunel, du Pic Saint Loup, et de Ceps et Sylves aura des conséquences très positives, plutôt positives, plutôt négatives, très négatives ou aucune conséquence sur les points suivants ?

### Conséquences positives sur

## l'amélioration des transports



**OUI : 80%**

**NON : 7%**

**AUCUNE CONSÉQUENCE : 9%**

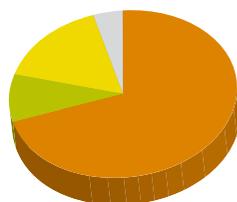
**SANS OPINION : 4%**

#### DÉTAILS

Communauté d'agglomération du Bassin de Thau : <b>OUI à 79%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau : <b>OUI à 77%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel : <b>OUI à 79%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or : <b>OUI à 84%</b>
Communautés de communes de Pic Saint Loup et de Ceps et Sylves : <b>OUI à 81%</b>

### Conséquences positives sur

## l'accès aux loisirs, au sport et à la culture



**OUI : 71%**

**NON : 9%**

**AUCUNE CONSÉQUENCE : 16%**

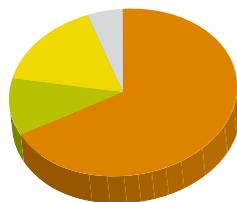
**SANS OPINION : 4%**

#### DÉTAILS

Communauté d'agglomération du Bassin de Thau : <b>OUI à 72%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau : <b>OUI à 68%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel : <b>OUI à 68%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or : <b>OUI à 73%</b>
Communautés de communes de Pic Saint Loup et de Ceps et Sylves : <b>OUI à 73%</b>

### Conséquences positives sur

## la venue de nouvelles entreprises



**OUI : 68%**

**NON : 11%**

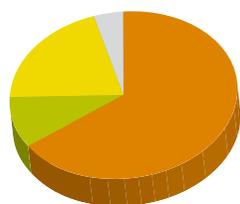
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 16%**

**SANS OPINION : 5%**

#### DÉTAILS

Communauté d'agglomération du Bassin de Thau : <b>OUI à 72%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau : <b>OUI à 68%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel : <b>OUI à 65%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or : <b>OUI à 66%</b>
Communautés de communes de Pic Saint Loup et de Ceps et Sylves : <b>OUI à 60%</b>

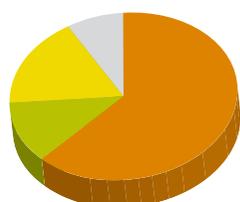
## Conséquences positives sur le développement du tourisme



**OUI : 66%**  
**NON : 10%**  
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 20%**  
**SANS OPINION : 4%**

DÉTAILS	
Communauté d'agglomération du Bassin de Thau :	<b>OUI à 71%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau :	<b>OUI à 65%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel :	<b>OUI à 64%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or :	<b>OUI à 64%</b>
Communautés de communes de Pic Saint Loup et de Ceps et Sylves :	<b>OUI à 58%</b>

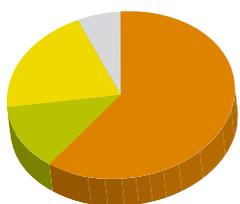
## Conséquences positives sur l'utilisation des équipements publics



**OUI : 63%**  
**NON : 12%**  
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 17%**  
**SANS OPINION : 8%**

DÉTAILS	
Communauté d'agglomération du Bassin de Thau :	<b>OUI à 61%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau :	<b>OUI à 57%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel :	<b>OUI à 61%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or :	<b>OUI à 67%</b>
Communautés de communes de Pic Saint Loup et de Ceps et Sylves :	<b>OUI à 69%</b>

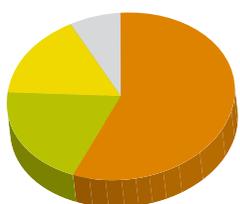
## Conséquences positives sur le développement de l'emploi



**OUI : 61%**  
**NON : 13%**  
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 20%**  
**SANS OPINION : 6%**

DÉTAILS	
Communauté d'agglomération du Bassin de Thau :	<b>OUI à 63%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau :	<b>OUI à 57%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel :	<b>OUI à 61%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or :	<b>OUI à 61%</b>
Communautés de communes de Pic Saint Loup et de Ceps et Sylves :	<b>OUI à 55%</b>

## Conséquences positives sur l'organisation des services publics

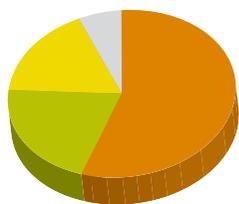


**OUI : 57%**  
**NON : 20%**  
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 16%**  
**SANS OPINION : 7%**

DÉTAILS	
Communauté d'agglomération du Bassin de Thau :	<b>OUI à 57%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau :	<b>OUI à 54%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel :	<b>OUI à 57%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or :	<b>OUI à 58%</b>
Communautés de communes de Pic Saint Loup et de Ceps et Sylves :	<b>OUI à 58%</b>

Conséquences positives sur

# une meilleure protection et mise en valeur de l'environnement

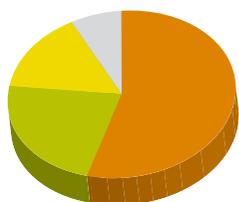


**OUI : 56%**  
**NON : 21%**  
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 17%**  
**SANS OPINION : 6%**

DÉTAILS	
Communauté d'agglomération du Bassin de Thau :	<b>OUI à 61%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau :	<b>OUI à 53%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel :	<b>OUI à 50%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or :	<b>OUI à 58%</b>
Communautés de communes de Pic Saint Loup et de Ceps et Sylves :	<b>OUI à 47%</b>

Conséquences positives sur

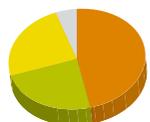
# la solidarité entre les communes



**OUI : 55%**  
**NON : 23%**  
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 15%**  
**SANS OPINION : 7%**

DÉTAILS	
Communauté d'agglomération du Bassin de Thau :	<b>OUI à 57%</b>
Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau :	<b>OUI à 50%</b>
Communauté de communes du Pays de Lunel :	<b>OUI à 52%</b>
Communauté de communes du Pays de l'Or :	<b>OUI à 58%</b>
Communautés de communes de Pic Saint Loup et de Ceps et Sylves :	<b>OUI à 55%</b>

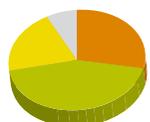
Conséquences positives sur  
**la qualité de vie**



**OUI : 47%**  
**NON : 24%**  
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 24%**  
**SANS OPINION : 5%**

DÉTAILS	
CA Bassin de Thau :	<b>OUI à 49%</b>
CC Nord du Bassin de Thau :	<b>OUI à 40%</b>
CC Pays de Lunel :	<b>OUI à 48%</b>
CC Pays de l'Or :	<b>OUI à 49%</b>
CC Pic Saint Loup / Ceps et Sylves :	<b>OUI à 41%</b>

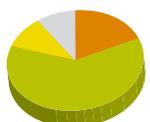
Conséquences positives sur  
**l'identité des communes**



**OUI : 29%**  
**NON : 44%**  
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 20%**  
**SANS OPINION : 7%**

DÉTAILS	
CA Bassin de Thau :	<b>NON à 41%</b>
CC Nord du Bassin de Thau :	<b>NON à 53%</b>
CC Pays de Lunel :	<b>NON à 41%</b>
CC Pays de l'Or :	<b>NON à 42%</b>
CC Pic Saint Loup / Ceps et Sylves :	<b>NON à 49%</b>

Conséquences positives sur  
**les impôts locaux**



**OUI : 19%**  
**NON : 62%**  
**AUCUNE CONSÉQUENCE : 10%**  
**SANS OPINION : 9%**

DÉTAILS	
CA Bassin de Thau :	<b>NON à 58%</b>
CC Nord du Bassin de Thau :	<b>NON à 72%</b>
CC Pays de Lunel :	<b>NON à 63%</b>
CC Pays de l'Or :	<b>NON à 64%</b>
CC Pic Saint Loup / Ceps et Sylves :	<b>NON à 69%</b>

COMMENTAIRE  
 ET ANALYSE



Les habitants des différentes communautés estiment que le rapprochement aura des conséquences positives dans de nombreux domaines. Une large majorité d'entre eux anticipe ainsi un impact positif sur les transports (80%) et sur l'accès aux loisirs, au sport et à la culture (71%). Dans une moindre mesure, les sondés pensent que le rapprochement aura des conséquences positives sur la venue de nouvelles entreprises (68%), le développement du tourisme (66%), l'utilisation des équipements publics (63%) et le développement de l'emploi (61%). Deux inquiétudes majeures apparaissent toutefois : les impôts locaux et l'identité des communes. Dans ces deux domaines en effet les sondés sont respectivement 62% et 44% à anticiper des conséquences négatives engendrées par le rapprochement.

**Retrouvez  
 en double-page  
 suivante les réponses  
 de Montpellier Agglomération  
 à ces trois dernières  
 interrogations**

# RÉPONSES DE L'AGGLOMÉRATION AUX

**Les conséquences d'un rapprochement sur les impôts, la qualité de vie et l'identité des communes posent questions à certains. L'Agglomération de Montpellier souhaite y répondre clairement.**

## 1 VA-T-ON PAYER PLUS D'IMPÔTS ?

**NON** les impôts locaux ne vont pas augmenter.

La taxe d'habitation et les taxes foncières, qui pèsent sur les ménages, continuent d'être exclusivement gérées par les communes. Au niveau intercommunal, la mutualisation des ressources fiscales porteront essentiellement sur :

- ▶ La taxe professionnelle. Depuis sa mise en place à la Communauté d'Agglomération de Montpellier, son taux diminue en euros constant corrigé de l'inflation, ce qui témoigne de l'effort continu de maîtrise de la fiscalité vers les forces économiques du territoire.
- ▶ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération de Montpellier est restée stable pendant 3 ans et diminuera à compter de 2009, ce qui représente 3% de baisse de pression fiscale.

De plus, dans une grande communauté, nous toucherons plus de dotation d'intercommunalité et nous réaliserons des économies d'échelle en s'organisant sur un plus grand territoire.

## 2 UNE COMMUNAUTÉ ÉLARGIE SERA-T-ELLE PLUS RICHE ?

**OUI** indéniablement. La Dotation Globale de Fonctionnement, accordée par l'État, est la ressource principale des intercommunalités. Elle est proportionnelle au nombre d'habitants. Aussi, la mise en place d'une grande Communauté d'Agglomération, dès 2008, aurait permis un gain supplémentaire de 14 millions d'euros par an, soit 35% par rapport à la somme des dotations touchées par les communautés séparément. Cela représenterait près de 82€ par habitant au lieu de 61€ en moyenne aujourd'hui.

### Quelles sont les dotations aujourd'hui ?

- ▶ Montpellier Agglomération : 75,82€/hab
- ▶ Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau : 52,60€/hab
- ▶ Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau : 34,12€/hab
- ▶ Communauté de communes du Pays de Lunel : 31,87€/hab
- ▶ Communauté de communes du Pays de l'Or : 22,62€/hab
- ▶ Communauté de communes du Pic Saint Loup : 33,68€/hab
- ▶ Communauté de communes Ceps et Sylves : 44,97€/hab

## 3 LA TAXE PROFESSIONNELLE AUGMENTERA-T-ELLE ?

**NON** Les entreprises du Bassin de Thau seraient les grandes gagnantes, si un rapprochement s'opérait entre les communautés. Le taux de taxe professionnelle de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau est de 27,12 %, celui de Montpellier Agglomération de 22,71 %.

**Un rapprochement des communautés permettrait une diminution de la pression fiscale de plus de 4 points.**

Les entreprises du Lunellois, du Nord du Bassin de Thau ou du Pays de l'Or ne seront pas pénalisées, les taux actuels sont proches : 21,40 % pour le Lunellois, 19,98% pour le Nord du Bassin de Thau, 21,91 % pour le Pays de l'Or.

Après une période de lissage sur plusieurs années, on arriverait à une homogénéisation des taux.

## 4 LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POURRAIT-ELLE AUGMENTER ?

**NON** pour la plupart des communes. Le taux de Montpellier Agglomération permet de couvrir les travaux relatifs à la mise en œuvre de la filière (méthanisation, CSDU...), sans faire appel au budget principal. Aucune augmentation n'est prévue pour la réalisation de ces grands ouvrages.

### Actuellement, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont les suivants :

- ▶ Montpellier Agglomération : 11,30 %
- ▶ CA Bassin de Thau : de 14,49 % à 18,50 % (Sète : 18,50%)  
> Taux en forte diminution
- ▶ Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau : 10 %  
> Taux en légère augmentation
- ▶ CC Pic Saint Loup : 4 communes < à 11%, 13 au-delà de 11%  
> Taux stable
- ▶ CC Ceps et Sylves : 14,75%  
> Taux en nette diminution
- ▶ CC Pays de l'Or : 8,25 %  
> Taux en augmentation mais avec un véritable service moderne
- ▶ CC Pays de Lunel : 6,89%  
> Taux en augmentation mais avec un véritable service moderne

# QUESTIONS QUE SE POSENT LES HABITANTS

## 5 ET LA TAXE D'ASSAINISSEMENT ?

**NON** pour la plupart des communes. Avec un tarif de 1,2€/m<sup>3</sup>, Montpellier Agglomération finance intégralement le Schéma Directeur d'Assainissement et la station Maera à hauteur de 375 M€, dont 6,9M€ pour Baillargues et 12,1 M€ pour Pignan, Saussan et Fabrègues. De nombreuses communes et communautés n'ont pas encore réalisé et programmé les investissements indispensables en matière d'assainissement. Ces lourds investissements leur seront imposés dans les prochaines années, à cause de l'urbanisation et des contraintes environnementales qui pèsent sur nos territoires. À ce titre, la Communauté d'Agglomération de Montpellier se félicite des récents accords intervenus avec Assas, Teyran, Saint Aunès, Palavas les Flots, qui permettront à ces communes de réaliser des économies.

### Tarifs de l'assainissement en 2008

- Montpellier Agglomération : 1,2000 €/m<sup>3</sup>
- Sète : 1,2161 €/m<sup>3</sup>
- Frontignan : 1,6486 €/m<sup>3</sup> > (baisse forte de la taxe à prévoir)
- Mèze : 0,8309 €/m<sup>3</sup>
- Lunel : 0,8494 €/m<sup>3</sup>
- Mauguio : 1,2767 €/m<sup>3</sup> > (forte baisse de la taxe)
- Palavas : 1,5491 €/m<sup>3</sup> > (forte baisse de la taxe)
- Saint Gély du Fesc : 1,0385 €/m<sup>3</sup>

## LE RAPPORT KLOPFER

Ce que dit le rapport du cabinet Klopfer sur les enjeux financiers et fiscaux d'une grande communauté d'agglomération, présenté le 26 septembre, à Montpellier, en présence des maires concernés :

« Une communauté d'Agglomération regroupée sur le territoire des 88 communes aurait perçu en 2008, 53 791 998 €, soit 81,87€/habitant, ce qui représente un gain de plus de 14 millions d'euros, soit 35,3% par rapport à la somme des DGF touchées en 2008 par les 7 communautés. »

**« En se regroupant, les 88 communes auraient disposé, en 2008, de 14 millions d'euros supplémentaires »** Michel Klopfer

« On peut considérer que 1€ supplémentaire d'épargne brute permet de financer 10€ supplémentaires d'investissement. La communauté élargie pourrait réaliser sur la période 2010-2014 autour de 100 M€ d'investissement supplémentaires sur son territoire par rapport à la somme de ce que réalisent, aujourd'hui, les 7 communautés. »

### Qui est le cabinet Michel Klopfer ?

Le cabinet Michel Klopfer est une société indépendante spécialisée dans la gestion financière des collectivités locales. Ses consultants sont formateurs de nombreux organismes comme la Cour des comptes, le Ministère de l'Économie et des Finances et celui de l'Équipement.

## 6 NOTRE IDENTITÉ, NOS TRADITIONS, NOTRE QUALITÉ DE VIE, SONT-ELLES MENACÉES ?

**NON** Montpellier Agglomération a toujours œuvré pour le maintien de l'identité des communes. Lors du passage du District en Communauté d'Agglomération en 2001, de nombreuses communes, dites rurales, sont entrées dans ce nouveau territoire, malgré quelques craintes liées à la perte d'identité. Aujourd'hui, ces mêmes communes sont convaincues des avantages de l'intercommunalité, en particulier pour la promotion et la préservation des activités agricoles et viticoles. L'Agglomération de Montpellier s'est, en effet, fortement investie dans la défense et le soutien de ses viticulteurs. Citons l'amélioration des infrastructures viticoles, à hauteur de 365 000€ sur le mandat précédent, qui ont permis la réhabilitation ou la construction de caveaux comme à Sussargues, à Pignan, à Cournonsec, à Beaulieu... La Communauté d'Agglomération a été novatrice en créant un « hameau viticole » à Saint Geniès des Mourgues, opération unique en France, qui permet au viticulteur de s'installer en construisant sur une même parcelle, habitation, bureau et hangar pour un coût inférieur au marché. L'aide à la viticulture, c'est aussi l'aide à la recherche et à l'innovation pour atteindre une filière viticole d'excellence. C'est aussi permettre

aux producteurs locaux de capter une clientèle de proximité, en créant une fidélisation à partir de fêtes comme la fête des vignes, celle de l'olive, de la truffe, ...

**Chaque année, ce sont plus de 3 millions d'euros que les communes de l'Agglomération se répartissent, à partir des projets présentés.**

Le maintien et le développement des traditions populaires locales et de la culture occitane sont aussi un geste fort de l'Agglomération. Pour cela Montpellier Agglomération a participé à hauteur de 690 000€ sur la dernière mandature, à la rénovation et à la construction d'arènes à Baillargues, Vendargues, Saint Geniès des Mourgues, Castries et Villeneuve-lès-Maguelone. L'Agglomération dote aussi l'ensemble des clubs taurins pour l'organisation des courses libres et finance la promotion du jeu de tambourin.

En concertation avec chaque maire, la Communauté d'Agglomération de Montpellier contribue financièrement à la valorisation des espaces et équipements publics des communes. Ici, c'est une réhabilitation entière du centre du village ; là, c'est la participation à la construction d'un terrain de sport, d'une salle polyvalente. Chaque année, ce sont plus de 3 millions d'euros que les communes de l'Agglomération se répartissent, à partir des projets présentés.

La préservation de la qualité de vie est au cœur du projet d'aménagement du territoire de l'Agglomération de Montpellier. Voté à l'unanimité, après une large phase de concertation, le SCOT de Montpellier Agglomération fait référence en France. Il permet de préserver pour l'avenir, un territoire tenant compte des flux de ses habitants et leur demande en matière de services publics. Montpellier Agglomération a souhaité rapprocher les animations culturelles des lieux de vie des citoyens. Chaque année, les communes bénéficient de manifestations déconcentrées : cinéma gratuit en plein air, représentation de Montpellier Danse, concert dans le cadre du Festival Radio France. Des moments de fêtes appréciés par tous qui trouvent une place de choix aux côtés des fêtes votives, expression des racines traditionnelles des communes.